

Image not found or type unknown



Procédure pour avoir la garde d'un enfant qui souhaite habiter chez moi plutôt que la mère

Par **ph**, le **14/09/2020** à **19:28**

Mon fils a 8 ans et formule déjà le souhait d'habiter chez moi le père plutôt que la mère. Si j'ai bien compris il faut que j'attende ses 13 ans et en vertu de l'article 388-1, il peut demander à être entendu par le JAF. Quel procédure je dois suivre auprès du juge pour avoir sa garde et combien ça coûte ?